

## 9ème législature

|                                      |   |           |
|--------------------------------------|---|-----------|
| Question N° :<br><b>64145</b>        | de <b>M. Pinte Étienne</b> ( Rassemblement pour la République - Yvelines )  | <b>QE</b> |
| Ministère interrogé :                | affaires étrangères   |           |
| Ministère attributaire :             | affaires étrangères   |           |
|                                      | Question publiée au JO le : <b>16/11/1992</b> page : <b>5154</b>  |           |
|                                      | Réponse publiée au JO le : <b>28/12/1992</b> page : <b>5816</b>   |           |
| Rubrique :                           | Politique exterieure  |           |
| Tête d'analyse :                     | Rwanda  |           |
| Analyse :                            | Armee francaise. role   |           |
| <b><u>Texte de la QUESTION :</u></b> | M Etienne Pinte attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires etrangeres, sur la situation dramatique que vit le peuple rwandais depuis de declenchement de la guerre civile en 1990. Il lui demande quel est le role exact que jouent les militaires francais sur ce territoire et si leur presence ne cautionne pas implicitement la politique d'un regime dictatorial.   |           |
| <b><u>Texte de la REPONSE :</u></b>  | <p>Reponse. - Depuis le declenchement de la crise qui affecte ce pays, l'action de la France au Rwanda est guidee par une volonte de stabilisation et un souci d'apaisement. Au lendemain de l'attaque du 1er octobre 1990 a partir de l'Ouganda, un detachement de militaires francais (detachement Noroit) a ete envoye au Rwanda avec mission exclusive de proteger nos compatriotes et de les evacuer en cas de necessite. Ce detachement a egalement permis la mise a l'abri de nombreux ressortissants etrangers. A aucun moment, les troupes francaises n'ont ete meleses aux combats. Cette presence a pu eviter de graves incidents dans la capitale, tout en rassurant la population locale. Le detachement Noroit s'est en outre avere a plusieurs reprises un instrument efficace dans le domaine humanitaire. A la suite de l'instauration, avec le soutien actif de notre pays, d'un dialogue direct a Arusha entre le Gouvernement rwandais et le FPR qui a conduit a la conclusion d'un accord de cessez-le-feu en juillet 1992, d'un accord sur l'Etat de droit en aout 1992 et d'un document provisoire sur le partage du pouvoir fin octobre 1992, l'une des deux compagnies du detachement Noroit a pu etre retiree le 10 novembre dernier. D'autre part, un detachement d'assistance militaire et d'instruction (DAMI) a ete mis en place au Rwanda en mars 1991. Ce detachement remplit, en application des accords bilateraux de cooperation, une mission de formation et non d'encadrement. Parallelement, la France encourage vivement le president Habyarimana a mener une politique d'ouverture, indispensable a la reconciliation de tous les Rwandais et au retour des refugies qui le souhaitent. L'adoption d'une nouvelle constitution abolissant l'Etat-parti, l'instauration du multipartisme et l'affermissement progressif d'une reelle liberte de la presse sont autant d'efforts veritables vers plus de democratisation. En outre, la nomination d'un membre de l'opposition, M Dismas Nsengiyaremye, au poste du Premier ministre et la formation d'un gouvernement de coalition regroupant les principales organisations politiques du pays constituent des etapes importantes dans un processus de nature a restaurer la confiance tant a l'interieur qu'a l'exterieur. Dans ce contexte, la France continuera de suivre avec vigilance l'evolution de la situation dans ce pays, notamment au regard des libertes, de la democratisation et des droits de l'homme.</p> |           |